

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de **M. Eric MARTIN**, Maire.

Etaient présents : **M. Eric MARTIN**, Maire, **Mmes et MM. Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT**, Adjoints, **Mmes et MM. Annette CARTIER DUBOST, Christiane ROSSILLE, Yves GAULIER, Catherine MOUILLER, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Pierre CREPIN, Pierre Alexandre GIRARD, Martine MERIGOT**

Absents excusés : **Philippe NEMOZ** pouvoir à **Céline POMMIER**, **Lysiane CHATELUS** pouvoir à **Pierre CREPIN**, **Pierrick MURCIER** pouvoir à **Anthony FAYET**

Absents : **Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE**

Date de la convocation : jeudi 12 décembre 2024

Secrétaire de séance : **Laetitia DUFOUR**

N°2024-58 OBJET : DEMANDE SUBVENTION ENVELOPPE VOIRIE 2025

M. MARTIN Eric, Maire, présente les dossiers qui feront l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe **VOIRIE** du Département pour l'année 2025.

Il rappelle que seules les dépenses liées à la voirie communale sont éligibles.

Les dossiers concernés par la demande de subvention sont :

- | | |
|-----------------------------------------------|-------------------------------|
| - Réfection de voirie : | |
| Chemin de la Bergerie. | 23 459 € HT (28 150.80 € TTC) |
| Travaux d'aménagement de l'Allée des Pothiers | 47 855 € HT (57 426 € TTC) |
| - Réfection du perron de l'église de Pouilly | 15 970 € HT (19 164 € TTC) |

Soit un total HT de 87 284 € (104 740.80 € TTC).

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte les projets présentés et dit qu'ils seront inscrits au budget primitif de l'année 2025,
- demande à **M. le Président du Conseil Départemental de la Loire** de bien vouloir attribuer une subvention à la commune dans le cadre de l'enveloppe **VOIRIE 2025** pour les travaux de réfection de voirie communale d'un montant HT prévisionnel de 87 284 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 18 décembre 2024

Eric MARTIN, Maire

Laetitia DUFOUR, secrétaire de séance



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20241217-DCM202458-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024
Publication : 20/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation